REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT -

D E C R E T

N° **D/98/** 54 **/PRG/SGG**

ADOPTANT LA POLITIQUE NATIONALE DU TOURISME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, nommant les membres du Gouvernement, modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa Session Ordinaire du Mardi 24 Février 1998 ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Est adoptée la Politique Nationale du Tourisme annexée au présent Décret.

ARTICLE 2/- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 25 MARS 1998

GENERAL LANSANA CONTE

POLITIQUE NATIONALE DU TOURISME

1- CONSIDERATION GENERALES

Aujourd'hui, comme dans les années quarante, la redéfinition du rôle de l'Etat est la conséquence de bouleversements économiques de portée mondiale, qui ont radicalement transformé le cadre de son action. La mondialisation et la propagation de la démocratie ont fait barrage à l'arbitraire. La fiscalité, le régime de l'investissement et les politiques économiques doivent sans cesse réagir à l'évolution des paramètres d'une économie de marché mondialisée - les avancées de la technologie ont ouvert de nouveaux horizons, permettant de fragmenter la prestation des services et d'élargir le rôle des marchés.

Ces changements appellent l'Etat à assumer des missions nouvelles et différentes, à cesser d'être le prestataire unique des services offerts pour en devenir le catalyseur et le régulateur.

En République de Guinée la mise en oeuvre du projet de société contenu dans le discours programme du 22 Décembre 1985 a permis de réaliser d'importants progrès dans l'instauration de l'économie de marché. Les principales actions qui ont été conduites sont : la réforme monétaire et la restructuration bancaire, l'abolition du contrôle des prix et la libération des importations avec l'adoption d'un nouveau régime douanier, une réduction drastique des effectifs de la fonction publique, la privatisation ou la liquidation de la plupart des entreprises d'Etat, l'adoption de nouveaux codes publics mettant l'accent sur la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures, le développement de l'agriculture et l'impulsion de l'initiative privée.

Cependant, douze ans après le lancement de la politique d'ouverture économique, l'engouement qu'a suscité la Guinée à l'étranger tient péniblement la route. Le passage à une économie de marché, dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie, ne se fait pas au rythme souhaité, En effet, le faible niveau de réceptifs hôteliers, les lacunes de la politique nationale en matière de tourisme et d'hôtellerie limitent l'effort de sensibilisation, les mesures d'incitation et d'adhésion des populations, des financiers et des collectivités nécessaires au programme de développement

du secteur du tourisme qui recèle pourtant un potentiel évident. En dépit du cadre institutionnel et réglementaire démonstratif de la volonté politique qui, à un moment donné, avait localisé la structure dans le cabinet de la Présidence de la République, il est urgent et indispensable que le secteur du tourisme et de l'hôtellerie fasse l'objet de réformes importantes afin de l'adapter aux nouvelles exigences imposées par une économie de libre entreprise.

Face à cette nécessité, le Gouvernement a confirmé avec force sa volonté politique de dynamiser le secteur du tourisme pour en faire une activité économique vitale, génératrice de ressources et d'emplois locaux dans l'économie nationale. Il s'est assigné dans ce cadre trois grands objectifs pour le développement du tourisme et de l'hôtellerie :

* La restructuration du secteur

* La rénovation et l'extension du réseau de réceptifs, l'aménagement des sites touristiques et l'amélioration de la qualité du produit touristique

* Le renforcement des capacités de planification, de gestion et d'administration du secteur.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a pris un certains nombre de mesures urgentes dont notamment :

Restructuration : création d'un ministère en charge du tourisme et de l'hôtellerie, clarification des attributions des structures et précision des rôles de l'Administration et des opérateurs dans la réalisation et l'exploitation.

Soutien à la rénovation, l'extension, l'aménagement et l'amélioration de la qualité du produit touristique : efforts consacrés au réseau routier, expansion des télécommunications, promotion des parcs du Badiar et du Bassin du Haut Niger, programme d'aménagement du littoral et des nombreux sites, appuyés par la réhabilitation des infrastructures hôtelières existantes et construction de nouveaux réceptifs respectueux de notre type architectural intégrant le modernisme.

Renforcement des capacités de planification de gestion et d'Administration : Mise en place d'un bureau d'études et de stratégies pour la prospective et la planification ; programme de formation sur place et à l'étranger de formateurs et de techniciens en tourisme et en planification.

Dans sa volonté de poursuivre et de structurer ses efforts, le Gouvernement précise, dans le présent document, sa politique et sa stratégie de développement du tourisme et de l'hôtellerie revues et améliorées. Ce document constitue désormais avec le schéma directeur le cadre de référence, de la politique de l'Etat en matière du tourisme et de l'hôtellerie que soutiendra un code national du Tourisme.

2- ETAT DES LIEUX

La Guinée possède un potentiel touristique impressionnant. La nature y a été d'une extraordinaire sagesse. Elle y a reparti de façon assez équitable des paysages divers et inattendus. Les cultures sont variées. Des larges estuaires de la côte Atlantique à la forêt dense, gardienne des derniers secrets de la nature, en passant par les contreforts du Fouta Djallon et les vastes plaines de la Haute Guinée le pays multiplie les séductions dans une forte tradition d'hospitalité. Dans plusieurs endroits le temps semble s'être arrêté pour y laisser des curiosités attractives. En dépit de ces immenses atouts, le tourisme connaît encore une éclipse qui dure, caractérisée par la faiblesse des infrastructures d'accueil, la vétusté de la plupart des réceptifs hôteliers. L'insuffisance de l'offre énergétique (eau, électricité) et la précarité des communications dans certaines zones expliquent l'absence de la Guinée sur le marché mondial du tourisme.

A cet égard notre offre accuse encore de graves lacunes, des insuffisances et des distorsions dont nous proposons ci-dessous un examen synthétique.

2-1- LES CONTRAINTES BUDGETAIRES

Le budget de fonctionnement alloué au tourisme et à l'hôtellerie par rapport au budget de fonctionnement de l'Etat hors dette, qui représente les possibilités propres au pays, correspond en 1996 à 0,25% . Cette part des dépenses réservées au secteur, classe la Guinée bien au dessous de la moyenne dans la sous Région. En 1996, le budget de fonctionnement du

tourisme et de l'hôtellerie s'élève à 477 mille dollars des Etats Unis soit 479 millions de Francs Guinéens. Parmi ces dépenses ordinaires de l'Etat, la préoccupation première est d'assurer les salaires qui en représentent plus de 54 %. La différence, soit 46 % est consacrée théoriquement au fonctionnement administratif.

Pour ce qui est de l'investissement, le secteur du tourisme a consommé 0,17 % du PIP en 1996. Il convient de noter que dans le cadre des grandes priorités, le tourisme est classé sûrement à tort parmi les secteurs hors concentration. Cette attitude doit céder la place à un intérêt plus manifeste des pouvoirs publics en faveur de l'activité touristique. Ce changement consistera à encourager l'intervention davantage prononcée du secteur privé. Les charges seront également mieux réparties. L'Etat continuera à assumer un rôle d'impulsion en prenant en charge l'Administration du secteur, plus les constructions et les aménagements de base. Le privé et les collectivités qui entreprennent de plus en plus dans le secteur prendront ensuite progressivement la relève et joueront les premiers rôles dans l'activité.

La ventilation du budget de fonctionnement par nature et par niveau des dépenses est la suivante :

1996

Niveau		Observation
Fonctionnement (salaire et équipement)	479 500 000	
Investissement	641 946 263	

2-2- CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT

Liés au point précédent, la construction et l'aménagement sont encore faibles. Le parc hôtelier du pays souffre de dégradation faute d'entretien régulier.

Les sites touristiques existent mais ne jouissent pas de toute l'attention souhaitée. Les rares d'entre eux qui soient en exploitation ne le sont pas sous le sceau d'un professionnalisme évident.

2-3- PROMOTION

La faible structuration du secteur porte gravement atteinte à son dynamisme. Le manque de marketing dû à la rareté de professionnels dans les métiers du tourisme explique largement pourquoi la Guinée, malgré son potentiel touristique, n'est pas encore une destination touristique. Dépliants, vidéocassettes, guides touristiques, guides gastronomiques et même la simple carte postale sont rares pour ne pas dire inexistants.

2-4- FACILITATION DES VOYAGES, VISITES ET SEJOURS TOURISTIQUES

La facilitation en matière de tourisme peut être définie comme étant « un moyen d'éliminer progressivement les obstacles qui s'opposent à la libre circulation des personnes à des fins non migratoires ainsi qu'à l'expansion du tourisme dans son ensemble ». Le degré de réalisation de cet objectif détermine dans une large mesure le niveau de réussite de la politique de promotion et de vente du produit touristique.

En vue d'un placement du produit touristique de la Guinée en étroite harmonie avec la construction des réceptifs d'accueil prévus dans le plan d'activités, des dispositions importantes seront prises par les autorités en matière d'accueil et de mouvement des touristes sur le territoire national.

2-5- LE SECTEUR PRIVE

L'émergence du privé dans le secteur est récente et encore timide. Dans l'hôtellerie on compte très peu d'opérateurs. S'agissant des agences de voyages on en dénombre une trentaine qui n'offrent pas les assurances nécessaires pour l'octroi de crédit et ne s'occupent que de billetterie. Une des difficultés outre l'absence de financement réside dans l'accès pénible au titre foncier et à l'obtention du permis de construire qui est un réel parcours du combattant.

2-6- L'ADMINISTRATION ET LA PLANIFICATION

L'appareil administratif, malgré de réels efforts de redressement, doit perfectionner son travail d'intermédiation, améliorer son système de

contrôle et de suivi des normes techniques et de prestations et rendre plus efficientes les institutions et les structures de participation par l'adoption et l'application effective de règlements mieux élaborés.

Si les attributions sont relativement mieux définies, l'absence de mécanisme de coordination et les déficiences du circuit d'informations périodiques constituent des entraves importantes.

Les fonctions de contrôle souffrent de diverses insuffisances parmi lesquelles on peut mentionner : l'absence de rigueur dans l'application des textes, le sous-équipement et notamment le manque de logistique.

L'initiative, par principe, a besoin de cadres institutionnels qui ne sont toujours pas précis. Par exemple des plans et des projets d'aménagement ont été envisagés, entrepris et souvent exécutés dans l'autarcie totale.

En conclusion de ce diagnostic, on retient que le secteur du tourisme et de l'hôtellerie a connu ces dernières années les dysfonctionnements et les lacunes qui l'ont empêché son développement et limité profondément les avantages que l'économie nationale en aurait sûrement tiré.

3- POLITIQUE DU TOURISME

Pour construire un tourisme à la dimension de notre potentiel impressionnant, il nous faut observer quelques règles élémentaires dans une stratégie de conquête.

1- Investir et construire un produit capable de soutenir la concurrence

2- Former des professionnels et impliquer nécessairement les populations locales

3- Innover et coopérer pour les besoins de la promotion et de la consommation à l'étranger

4- Assurer les facilitations requises.

Il s'agit d'un ensemble de mesures qui concernent les financements plus ou moins importants, intègrent des éléments aussi disparates que la

protection des sites, la qualité des prestations servies et leur adaptation, l'état sanitaire des circuits, la sécurité des voyageurs etc.

Bien de pays ont trouvé des ressources nouvelles dans le tourisme et l'hôtellerie. Pour ce faire, ils ont dû élaborer et mettre en oeuvre une véritable politique touristique qui dépasse le seul investissement. L'action du Gouvernement visera donc à réaliser progressivement l'insertion du tourisme et de l'hôtellerie dans le dispositif du redressement national et de construction d'une économie fondée sur l'épanouissement de la libre entreprise. Le tourisme sera ainsi mis au service du développement économique et social du pays pour en constituer une pièce déterminante. La stratégie retenue pour atteindre cet objectif consiste à subordonner toute croissance du secteur touristique et hôtelier à un réaménagement profond du cadre institutionnel, à l'amélioration qualitative du produit touristique, à l'adhésion des populations aux projets qui touchent leur environnement. Une telle priorité donnée au secteur doit se traduire par une volonté politique de mobiliser les moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Le budget ordinaire hors dette qui est alloué au secteur, actuellement de 0,25 % environ, croîtra progressivement dans l'avenir pour atteindre 2,05 % en L'An 2010. De même, en ce qui concerne les investissements, le tourisme devrait se voir attribué entre 1,02 et 2,3% du PIP à moyen terme. Un tel niveau d'intervention sera atteint à travers la mobilisation des recettes parafiscales. Le partenariat entre privés locaux et étrangers et les mesures de concession compléteront les sources de financement extérieur qui conforteront la position du tourisme et de l'hôtellerie dans l'économie nationale. Les objectifs sont à :

court terme	35 000 touristes par an
moyen terme	85 000 touristes par an
long terme	180 000 touristes et plus par an

3-1- ETUDES ET PLANIFICATION

L'étude et la planification conditionnent toute action. L'objectif est donc que le développement du tourisme et de l'hôtellerie repose sur un schéma directeur national.

L'accent sera mis sur les études pour la viabilisation (VRD) des zones touristiques, le long du littoral et dans l'arrière pays (montagnes, forêts, savane etc...). Toutefois, il faudra veiller à une parfaite articulation de la planification avec les besoins des régions rurales afin d'éviter que l'aménagement touristique ne devienne un facteur polluant et/ou d'exode, comme cela a déjà pu se vérifier dans d'autres pays.

Cette rubrique doit s'accompagner d'un renforcement de la qualité des ressources humaines. Cette dernière renvoie aux points ci-après :

a)- Les planificateurs, les techniciens du tourisme

Un tourisme de qualité exige un personnel d'animation et de gestion suffisamment nombreux et bien formé. L'accroissement des réceptifs mais aussi l'amélioration du taux d'encadrement et la performance des prestations adaptées à tous les niveaux consacreront durablement la « Destination Guinée » -

Le personnel actuellement en activité doit suivre un recyclage lui permettant de s'adapter à la réalité de la profession.

La surveillance des normes techniques et de prestation doit être renforcée tant sur le plan du contrôle que du conseil.

Une attention particulière sera portée à l'hygiène, la propreté et la courtoisie -

b)- Les opérateurs

L'effort substantiel de formation de ressources humaines compétentes complété par l'émergence d'une classe dynamique d'intervenants se traduira par la constitution d'un vivier porteur d'opérateurs en tourisme et hôtellerie. Il faudra accentuer le recours au partenariat.

3-2- INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

Il conviendra dans ce de domaine de mobiliser toutes les énergies. Compte tenu des besoins importants de réceptifs, il faudra d'une part inciter les opérateurs locaux et d'autre part encourager les investisseurs étrangers.

Pour répondre à ces exigences le département s'engagera progressivement et efficacement dans la promotion du secteur privé tout en privilégiant le professionnalisme.

3-3- LA RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION DU TOURISME

L'accroissement prévisible de l'activité touristique dans les années à venir, résultat des mesures précédemment mentionnées implique une administration efficiente, efficace et flexible.

La restructuration visera à :

- doter le système administratif de mécanismes en vue d'un pilotage effectif et d'une harmonisation permettant d'assurer une réflexion soutenue sur les stratégies les plus appropriées, pour la mise en oeuvre efficace du schéma directeur national et son suivi systématique -

- rationaliser l'Administration en mettant en place un circuit d'information rapide et efficace -

- renforcer les structures de planification et d'études. A cet effet, l'organigramme du ministère ainsi que les procédures seront révisés ;

- doter l'Administration d'outils de gestion informatisée des statistiques par un observatoire du tourisme.

3-4- LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Le Gouvernement prendra des dispositions appropriées pour promouvoir le secteur privé dans le tourisme et l'hôtellerie. Le code des investissements, le code du tourisme en élaboration, les autres structures compétentes seront les instruments pour conforter le développement de l'initiative privée avec l'appui de la coopération. Les intervenants dans le

secteur du tourisme accèdent à un système de crédit, une politique d'aide à l'investissement privé soutendra l'action du Gouvernement.

3-5- LE REDEPLOIEMENT FINANCIER

Les nouvelles priorités assignées au secteur du tourisme et de l'hôtellerie contenues dans ce document de politique impliquent un redéploiement des moyens financiers entre les natures de dépenses. Les simulations conduisent à retenir la ventilation suivante pour les dépenses relatives au fonctionnement.

Ventilation du budget de fonctionnement

Nature	Pourcentage	Observation
Salaire	45 %	
Fonctionnement / Promotion	55 %	

Ventilation du budget Investissement

Nature	Pourcentage	Observation
Rénovation et construction de réceptifs	40	Aide à l'investissement privé
Aménagement de sites	60	

CONCLUSION

Les initiatives prises ces dernières années ont favorisé auprès des consommateurs de produits touristiques, des opérateurs ainsi que des décideurs politiques, une prise de conscience certaine. Elles dépassent le seul investissement, elles touchent la politique du tourisme, pour tirer le meilleur parti des moyens existants et capitaliser notre nature et l'hospitalité de nos populations. Le Gouvernement poursuivra les objectifs de la politique nationale revue et améliorée du tourisme et de l'hôtellerie qu'il vient de définir et renforcera la stratégie de participation de tous ceux qui agissent directement ou indirectement dans le secteur, en vue de mobiliser toutes les ressources nationales disponibles : ressources intellectuelles, techniques et financières nécessaires pour conduire les transformations résultant de ses nouvelles priorités.

Mais l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels doit faire face la Guinée, imposent de faire largement appel, au moins à court terme, à l'aide extérieure. C'est pourquoi, le Gouvernement s'applique à renforcer et à élargir, en un réseau de plus en plus vaste, sa coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La volonté de coopération ainsi manifestée par le Gouvernement interpelle la solidarité internationale pour aider la Guinée à relever le défi qui consiste à faire de la « Destination Guinée » une des plus belles attractions de la région. Cette solidarité trouvera dans ce document les motivations et le contexte dans lequel elle doit s'insérer.

Adoptée le 24 Février 1998 à CONAKRY

secteur du tourisme accèdent à un système de crédit, une politique d'aide à l'investissement privé soutendra l'action du Gouvernement.

3-5- LE REDEPLOIEMENT FINANCIER

Les nouvelles priorités assignées au secteur du tourisme et de l'hôtellerie contenues dans ce document de politique impliquent un redéploiement des moyens financiers entre les natures de dépenses. Les simulations conduisent à retenir la ventilation suivante pour les dépenses relatives au fonctionnement.

Ventilation du budget de fonctionnement

Nature	Pourcentage	Observation
Salaire	45 %	
Fonctionnement / Promotion	55 %	

Ventilation du budget Investissement

Nature	Pourcentage	Observation
Rénovation et construction de réceptifs	40	Aide à l'investissement privé
Aménagement de sites	60	

CONCLUSION

Les initiatives prises ces dernières années ont favorisé auprès des consommateurs de produits touristiques, des opérateurs ainsi que des décideurs politiques, une prise de conscience certaine. Elles dépassent le seul investissement, elles touchent la politique du tourisme, pour tirer le meilleur parti des moyens existants et capitaliser notre nature et l'hospitalité de nos populations. Le Gouvernement poursuivra les objectifs de la politique nationale revue et améliorée du tourisme et de l'hôtellerie qu'il vient de définir et renforcera la stratégie de participation de tous ceux qui agissent directement ou indirectement dans le secteur, en vue de mobiliser toutes les ressources nationales disponibles : ressources intellectuelles, techniques et financières nécessaires pour conduire les transformations résultant de ses nouvelles priorités.

Mais l'ampleur et la complexité des problèmes auxquels doit faire face la Guinée, imposent de faire largement appel, au moins à court terme, à l'aide extérieure. C'est pourquoi, le Gouvernement s'applique à renforcer et à élargir, en un réseau de plus en plus vaste, sa coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La volonté de coopération ainsi manifestée par le Gouvernement interpelle la solidarité internationale pour aider la Guinée à relever le défi qui consiste à faire de la « Destination Guinée » une des plus belles attractions de la région. Cette solidarité trouvera dans ce document les motivations et le contexte dans lequel elle doit s'insérer.

Adoptée le 24 Février 1998 à CONAKRY